ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 76163

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place de nouveaux échelons de décorations à destination des sapeurs-pompiers. Le volontariat reste aujourd'hui le maillon essentiel de la chaîne des secours et sa valorisation reste primordiale pour maintenir un dispositif opérationnel de qualité au plus près des concitoyens. En 2013, le ministre de l'intérieur semblait favorable à une modification des critères d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers. La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises menait alors une réflexion sur un projet de décret proposant l'ajout d'un échelon « bronze » qui serait décerné à 10 années de services et d'un échelon « Grand or » pour 40 années de services effectuées. Faute de publication d'une nouvelle réglementation en la matière, de nombreux sapeurs-pompiers n'ont pu se voir décerner, lors de leur récent départ, cette nouvelle distinction. Aussi il lui demande de l'informer sur l'avancée du projet d'élargissement de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers.

Données clés

Auteur : M. Alain Suguenot
Circonscription : Côte-d'Or (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 76163
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 mars 2015, page 1899
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)